

RAPPORT DU JURY **de l'examen professionnel** **pour le recrutement d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat** **Session 2021**

Le présent rapport de jury se situe dans la continuité de ceux des précédentes années dont les principales recommandations sont reprises.

Le jury rappelle la nécessité de montrer que les travaux menés répondent bien à une commande, en mettant en valeur les bénéfices pour les utilisateurs finaux et les politiques publiques impactées. Le jury regrette que cette année, encore plus que les précédentes, cette dimension ne soit pas assez mise en valeur par les candidats.

Comme l'année précédente, le jury a constaté que les notes obtenues à l'écrit ont joué un rôle important. Le jury recommande donc toujours aux candidats de suivre les formations de préparation aux épreuves écrites de langue vivante et de français organisées par l'ENSG et de faire tous les devoirs d'entraînement proposés.

Pour les candidats dont la commande conduit au rendu d'un document qui ne correspond pas au cahier des charges du mémoire pour l'examen professionnel, il est recommandé à l'avenir de produire un document spécifique pour l'examen professionnel, destiné à éclairer le jury sur la démarche de travail complète mise en œuvre par le candidat pour juger de son adéquation avec les compétences attendues d'un ingénieur des TGCE.

Pour mémoire, les recommandations précédentes sont toujours valables :

- Le jury réitère également sa recommandation d'avoir des sujets étayés par la demande d'un commanditaire, quelle que soit la manière suivant laquelle ce besoin est formalisé. Les candidats des sessions à venir sont invités à contacter le président du jury au moment de leur candidature pour évoquer ces aspects.
- Les candidats s'engagent, si possible en accord avec leur hiérarchie, à trouver le temps nécessaire pour réaliser leur travail, terminer la rédaction du mémoire à temps et dégager une réelle capacité partagée par le candidat et son environnement professionnel à organiser un encadrement fonctionnel propice à la réalisation d'un travail à la fois personnel et utile à l'établissement.
- Les candidats IGN et externes sont invités à solliciter lors de l'inscription à l'examen l'accès aux dispositifs de préparation des épreuves écrites.
- Les critères d'évaluation de l'épreuve orale mis en œuvre sont les qualités de communication, d'argumentation et d'écoute, le projet professionnel (place du travail présenté dans la politique actuelle de l'IGN, la capacité à argumenter sur d'autres thématiques que celle du mémoire, la motivation pour le métier d'ingénieur) et l'ouverture sur la société (ouverture d'esprit, intérêt pour les nouvelles technologies).
- Concernant le mémoire, il est rappelé qu'il est systématiquement déposé au centre de documentation de l'IGN sachant que les modalités de consultation possibles sont : sans condition de diffusion, diffusion IGN, diffusion IGN sous condition et confidentiel industrie avec indication de la période sur laquelle porte la limite de diffusion. Par défaut, tous les mémoires sont en mode « Diffusion IGN ». Pour les candidats externes à l'IGN, le commanditaire reste libre de diffuser le travail par ailleurs mais ne peut s'opposer à l'archivage par l'IGN aux conditions décrites ci-dessus.
- Pour l'épreuve de langue vivante, en plus des recommandations des précédentes années, le jury recommande aux candidats de se familiariser avec le « journalisme » ou langue des journaux. Il s'agit d'une langue "artificielle" parce qu'on ne la rencontre que dans la presse. On y rencontre fréquemment hyperboles, abréviations, mots et expressions composées. Les examinateurs d'anglais conseillent donc de lire beaucoup d'articles de presse et d'observer ces faits de langue.
- Un ingénieur participe aux processus décisionnels dont il connaît les mécanismes, les acteurs, les enjeux. Il est donc très important pour un candidat désireux d'intégrer un corps d'ingénieur de présenter et expliquer le processus décisionnel qui entoure les travaux qu'il présente et les enjeux de ces travaux pour l'organisme qui l'emploie.
- Il est important d'appliquer en tant que de besoin la charte des projets en vigueur à l'IGN ou de tout autre document équivalent pour les candidats externes.